

La Communauté française négocie un prêt géant auprès de la BEI

LE RÉSUMÉ

La Banque européenne d'investissement évalue un programme d'investissement porté par la Communauté française.

Étalé sur cinq ans, il pèse environ **1,365 milliard d'euros**. Dont 600 millions seraient injectés par la BEI.

Attention: les projets visés (enseignement, culture ou encore recherche scientifique) ne sont pas neufs. **L'opération est essentiellement budgétaire.**

BENOÎT MATHIEU

Quand la Communauté française négocie un prêt avec la Banque européenne d'investissement (BEI), elle ne fait pas les choses à moitié. Le menu est plutôt costaud, puisque l'on parle d'un programme d'investissement d'une durée de cinq ans et d'un montant total avoisinant 1,365 milliard d'euros, dont quelque 600 millions libérés par la BEI elle-même – c'est, en quelque sorte, la règle du jeu classique: il faut ouvrir son propre portefeuille si l'on veut que la BEI suive et y mette du sien.

Prudence toutefois. Il est encore trop tôt pour s'emballer. L'affaire n'est pas encore pliée; le statut du dossier est «à l'examen», comme le renseigne le site de la BEI – qui a mis Le Soir de ce lundi sur la piste de cette négociation qui se voulait un tantinet plus discrète. «Les discussions ne sont pas terminées, insiste celui qui tient les cordons de la bourse de la Communauté française, André Flahaut (PS). Nous avons fourni à la Banque européenne d'investissement une sorte de listing de nos projets, afin qu'elle puisse examiner lesquels seraient éligibles pour un financement et à quel taux.»

L'atterrissage semble toutefois être proche, puisque l'on évoque une finalisation pour le 6 décembre.

Pas vraiment de Saint-Nicolas

Le jour de la Saint-Nicolas. Justement. N'allez pas croire non plus que la Communauté a empoché le jackpot et va pouvoir se permettre d'aligner 1,365 milliard de plus – sur un budget annuel de dépenses qui tutoie les dix

milliards, c'est loin d'être anodin. Une aubaine, alors que se profile une solide pénurie de places dans l'enseignement fondamental et secondaire, l'administration ayant estimé à plus de 20.000 les besoins à l'horizon 2022?

Pas vraiment. Parce qu'il ne se trouve rien de neuf dans la «liste de Saint-Nicolas» que la Communauté française a remise à la BEI. Enseignement, recherche scientifique ou encore culture: elle ne contient que des projets ayant déjà été envisagés et annoncés. En fait, l'opération est essentiellement d'ordre budgétaire. Il est simplement question de remplacer une source de financement par une autre, moins onéreuse.

Meilleures conditions

«Il ne s'agit pas de dégager des moyens supplémentaires, insiste André Flahaut. Même si l'opération sera budgétairement bénéfique, nous ne sommes jamais qu'en train de négocier un emprunt à des conditions plus favorables que celles qu'offre le marché. L'idée est de rechercher, au meilleur coût, les moyens nécessaires à la réalisation d'ambitions déjà énoncées.» Autrement dit, les taux préférentiels de la BEI permettront à la Communauté française de bénéficier d'un financement meilleur marché que celui que pratiquent les banques «normales» afin de réaliser des objectifs déjà définis – voire, peut-être, d'accélérer le rythme de certains.

Rien de plus. Rien de moins non plus, puisque cela soulagera le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui se sent désespérément à l'étroit. De combien? Il est trop tôt pour le dire, puisque les conditions de la BEI ne seront arrêtées qu'au début du mois de décembre.